

# *L'histoire du Cinquantenaire*

# L'ECOLE SOCIALE DE MUSIQUE DE LAUSANNE

## *Pour quoi et pour qui ?*

*Histoire d'un beau rêve  
réalisé, racontée par G.-Gilbert  
Graz pour les cinquante ans de  
l'Ecole sociale de musique de Lausanne*

Cette question «*Pour quoi et pour qui?*» que je me suis posée, il y a plus de cinquante ans, je l'ai retrouvée dans l'ouvrage de Jean et Brigitte Massin «*Histoire de la Musique occidentale*» qui donne cette réponse que je fais mienne: «*Pour quoi d'autre, que pour satisfaire un besoin, et que nous savons être le besoin de beaucoup*». Cette réponse des deux éminents biographes de Mozart, Beethoven, entre autres musiciens, va plutôt dans le sens d'un besoin musical exprimé par cette conclusion: «*Besoin d'explorer les océans de la musique et de mieux les connaître pour y trouver plus de joie encore*».

Tout en accédant à ce même désir de culture musicale, le besoin qui m'a taraulé bien avant eux, est un besoin moins évolutif, mais plus impérieux: celui de définir pour quoi créer une école de musique et pour qui! Simplement pour mettre son étude au service de tous.

### ***Le travail des pionniers***

D'autres que moi, d'ailleurs, en cette année 1945, qui voit la fin du terrible conflit mondial, y songent, et cette période d'après-guerre est révélatrice de ce sentiment d'injustice sociale liée au fait que l'étude de la musique ne peut être accessible à chacun. Une population déshéritée, que la guerre a encore appauvrie, se soucie d'autant plus de donner à une jeunesse privée de musique, une éducation nécessaire à son épanouissement.

Je profite donc de ce courant qui anime la population de condition modeste et avec l'aide de novateurs issus des milieux ouvriers et populaires dont Roger Cevey (un ami cher qui malgré sa cécité, ne ménage pas ses peines) recherche le moyen de créer cette institution musicale. Petit à petit, les milieux syndicalistes, les mouvements coopératifs, appelés à des séances d'informations

comprennent la signification de cette création éducative et apportent leur appui moral et financier.

Le rêve de fonder une institution musicale, inspirée d'ailleurs des structures de l'Ecole sociale de musique de Genève, dénommée plus tard Conservatoire populaire de musique (et qui avait fait ses preuves depuis 1932 déjà), prend corps lors d'une séance où les associations s'intéressant à la création d'une école de musique, décident de mettre sur pied un comité d'étude provisoire.

Il faudra pourtant attendre février 1946, après un appel lancé auprès des grandes associations ouvrières et syndicales, telles que les Coopératives, l'Union du Personnel fédéral, le groupe des Fonctionnaires postaux, la Fédération des Employés PTT, pour faire apparaître la figure emblématique d'Edouard Lavanchy, instituteur, à qui est confiée la présidence, non plus provisoire, mais active du comité. Conseiller communal et député au Grand Conseil, ce socialiste à l'humanisme profond, met tout son savoir et sa conviction au service de la cause. Un tandem est né, ma chimère n'en est plus une! Nous conjuguons désormais tous nos efforts pour réunir autour de nous d'autres personnalités capables de soutenir notre action.

Après un appel lancé dans les écoles primaires lausannoises, avec l'autorisation de la Municipalité, le résultat confirme ce *«Pour quoi et pour qui?»* La réponse, ce sont ces douze cents fillettes et garçons qui manifestent leur désir de prendre des leçons de musique et s'intéressent à la création de l'Ecole sociale de musique.

C'est en février 1948 que commence la merveilleuse aventure qui va nous mener, Edouard Lavanchy, le président, et moi-même, le secrétaire, à concrétiser cet immense désir entretenu pendant de longues années, de mettre la musique au service de tous!

## Les débuts

A cette date vont débiter les cours de musique pour 365 élèves de 9 à 16 ans. Leur sont offerts, dès le premier semestre, des leçons de solfège, de rythmique Jaques-Dalcroze, de piano et de violon et, dès le second semestre, en septembre, des leçons de flûte, de violoncelle, de chant, données par les premiers professeurs qui seront le levain de l'Ecole en gestation.

Ils ont nom: Françoise Morel et Gil Henriod pour la rythmique, Robert Maibach et Robert Faller pour le solfège et le violon, Claire Buenzod et Roger Cevey pour le piano.

Marianne Clément pour l'enseignement de la flûte, Francis Grandaux pour celui de la clarinette et du saxophone, complètent, au deuxième semestre 1948 le collège des professeurs qui rapidement, étant donné le succès grandissant, s'enrichit dès l'année suivante, de la collaboration de Jeanne Benz-Tissot, Colette Besançon, Andrée Foetisch, Andrée Métraux, Alice Pidoux, Violette Robert, Hélène Stricker, dans la classe de piano.

Odetta Besson ouvre la classe de chant et Colette Vauthey, celle de violoncelle.

C'est au second semestre 1948 également que prend corps, sous la baguette de Robert Maibach, la fanfare-harmonie tant attendue des sociétés lausannoises afin d'alimenter un corps de musique en perte de vitalité. Ainsi, plus de 100 garçons au goût musical bien affirmé vont pouvoir bénéficier d'un enseignement privilégié grâce aux quelques instruments que nous achetons, à un prix de faveur, auprès de l'Arsenal fédéral, à Berne.

Il est juste alors de signaler, au moment où l'Ecole se constitue officiellement, c'est-à-dire au tout début de février 1948, par quel comité elle est dirigée:

a) Membres du bureau:

Président: Lavanchy Edouard, instituteur Vice-prés.:  
Chollet Marcel, employé d'assurances  
          Jossevel Paul, secrétaire administratif  
Secrétaire: Graz G.-Gilbert, prote d'imprimerie  
Caissier: Schütz René, contremaître mécanicien

b) Membres du comité:

Mmes Koch Jeanine, employée à la Ville de Lausanne  
          Reymond Berthe, institutrice  
MM. Matthey Albert, relieur  
      Monfrini Henri, avocat  
      Moret Roger, secrétaire à l'Economat communal  
      Schneider Roger, imprimeur  
Représentants des professeurs au comité:  
Mme Buenzod Claire, professeur de piano  
M. Faller Robert, professeur de violon et solfège

Dès le 11 mai 1949, le comité se renouvelle avec Jacqueline Chessex, institutrice et tante de l'auteur du «Portrait des Vaudois», remplaçant Berthe Reymond, démissionnaire; Paul Jossevel prend le poste de trésorier, tandis que René Schütz devient archiviste de la fanfare-harmonie.

A la tête de ce comité, nous avons la joie et l'incomparable privilège qui se concrétise lors d'une visite qu'Edouard Lavanchy, M' Henri Monfrini et moi-même lui rendons à Aran, dans sa demeure au coeur du Lavaux, de voir Victor Desarzens, violoniste et fondateur en 1942 de l'Orchestre de Chambre de Lausanne, accepter la fonction de directeur artistique de notre institution. Habité par la musique, Victor Desarzens n'hésite pas un instant à soutenir notre Ecole en création, ce qui correspond profondément à ses convictions socialistes et humaines. Figure estimée de la musique, il procure ainsi au comité élu par l'assemblée générale, un soutien et une conviction dans son action et son bénévolat.

### *Au service des milieux populaires*

Parmi les premières décisions à prendre, le problème du prix des leçons s'impose. Il s'agit, avant tout, de le résoudre dans un esprit de parfaite équité et en tenant compte des revenus forcément restreints des milieux de condition modeste. Consciente de cette vérité selon laquelle on apprécie réellement que ce que l'on paie, l'Ecole décide d'appliquer un tarif acceptable pour les ménages au budget modique et dégressif pour les familles nombreuses.

Pour information, les premiers tarifs au moment de la création, sont les suivants: Cours de rythmique-solfège et chant: Fr. 40. par année. Cours de piano, violon, flûte: Fr. 12.- par mois.

Il s'agit ici, au moment où démarre l'Ecole, de dire l'effort considérable fait par nos premiers professeurs qui, dans un geste communautaire envers l'oeuvre entreprise, consentent des salaires qui nous permettent de nouer les deux bouts. Ainsi, la leçon de 40 minutes est-elle payée Fr. 4.-, soit Fr. 6.- l'heure.

Ces témoignages de solidarité des premiers enseignants sont la preuve de leur désir de faire triompher ce projet et honore les pionniers de ce que nous nommerons dorénavant l'ESM.

### *L'appui des autorités communales*

Mais comment se présente le financement de l'ESM? Pour le faire comprendre, donnons la parole au Bulletin N° 3 du Conseil communal à qui le comité, à la suite des comptes déficitaires de la première année, demande une aide financière.

Le conseil communal traite, dans sa séance du mardi 7 juin 1949, de l'appui à l'Ecole sociale de musique, selon un préavis du 24 mai 1949; en voici quelques passages essentiels:

«Si les autorités ont l'obligation de mettre à la disposition du peuple les moyens d'enseignement prévus par la loi, elles ont aussi le devoir de se préoccuper des aspirations et des besoins d'ordre culturel (cette acception étant prise dans son sens le plus large) tendant à s'affirmer au sein de la population.

»C'est ainsi que, par exemple, les pouvoirs publics ont fait un effort assez considérable dans le domaine de la culture physique.

»Dans le domaine musical, la situation est un peu différente.

»Un certain nombre de personnes de notre ville, musiciens, pédagogues, amis de la musique, désireuses de remédier à la situation que nous venons de décrire, ont décidé, il y a deux ans environ, de mettre sur pied une institution populaire pouvant offrir la possibilité à tous les enfants souhaitant cultiver la musique de pouvoir le faire sans en être empêchés par des considérations pécuniaires. Avec l'autorisation de la Municipalité, une enquête fut faite dans les écoles primaires, qui démontra avec évidence la nécessité de la création d'une école populaire de musique puisque plus d'un millier d'élèves répondirent qu'ils étaient désireux de se perfectionner dans le chant, d'apprendre la rythmique ou de jouer d'un instrument.

»Le temps d'organiser les cours, de trouver les premiers fonds, ainsi que les professeurs qui furent choisis parmi ceux ayant fait leurs preuves, et les leçons commencèrent sous la haute direction d'un chef d'orchestre dont la réputation n'est plus à faire, M. Victor Desarzens. Un comité s'occupa de l'organisation et assuma bénévolement de grandes responsabilités à la tête de la nouvelle institution appelée «Ecole sociale de musique».

»La Municipalité accorda, dès le début, son appui moral à l'Ecole sociale de musique. Elle la facilita dans la recherche de locaux et, à la fin de 1948, au vu des résultats obtenus, lui accorda, dans le cadre de ses compétences, une aide extraordinaire de Fr. 2'000.- pour lui permettre de couvrir son déficit en précisant que toute la situation serait revue en 1949 sur la base du budget de cette

institution pour 1949. Ce budget prévoit aux dépenses une somme d'environ Fr. 37'000.- et, aux recettes, un montant d'environ Fr. 31'000.-, soit un déficit de Fr. 6'000.- Il provient uniquement de l'enseignement proprement dit, toutes les dépenses administratives étant couvertes par le produit des cartes de membre et d'autres participations privées.

»Etant donné le but de l'Ecole sociale de musique, son activité, le nombre de ses élèves, la Municipalité vous propose de mettre cette institution au bénéfice d'une subvention communale régulière et inscrite au budget. Elle se base sur le déficit présumé mentionné plus haut pour vous proposer de fixer à Fr. 6'000.- le montant annuel de cette subvention.

»Dans le cadre de son activité, l'Ecole sociale de musique s'est proposé la formation, pour garçons en âge de scolarité, d'une fanfare-harmonie. L'Ecole sociale de musique, avec l'aide d'appuis extérieurs et, notamment, celui de quelques sociétés de notre ville, a acquis un certain nombre d'instruments. Il lui en manque encore 35 environ pour mettre son projet à exécution. Chacun connaît le coût relativement élevé des instruments. Or, les ressources de la nouvelle institution ne lui permettent pas de supporter la dépense qui se monte à environ Fr. 13'000. -, résultat de cet achat.

»Là encore, la Municipalité a décidé de lui venir en aide en vous proposant de lui allouer un subside extraordinaire du montant indiqué plus haut, pour permettre à l'Ecole sociale de musique de réaliser un projet des plus intéressants à tous égards»

Le syndic, Pierre Graber

Le secrétaire, Marcel Lavanchy

Ainsi, sous la signature de Pierre Graber, le syndic socialiste lausannois, qui deviendra plus tard conseiller fédéral, naît officiellement notre institution. Grâce à son ouverture d'esprit, à la conscience scrupuleuse qu'elle a de défendre les ambitions culturelles du peuple, l'ESM peut enfin se lancer réellement dans sa tâche d'éducation musicale.

Concrétisant dans la pratique ce que Pierre Graber a, sur le plan des principes, permis de réaliser, Marcel Lavanchy, secrétaire communal et qui n'est autre que le frère d'Edouard Lavanchy, président de l'ESM, met au service de notre mouvement toute sa bonne volonté pour l'aider dans ses travaux.

L'Ecole sociale de musique leur doit beaucoup et tout simplement son existence!

### *Qu'est-ce que la musique?*

Il faut aussi citer le rapporteur de la commission chargée d'étudier le préavis du 24 mai 1949, M. Robert Chauvy:

«L'objet qui nous préoccupe aujourd'hui est le soutien de la musique. Qu'est-ce que la musique? L'homme cherche à se rendre compte de ses actes et de ses sentiments. Est-ce peut-être parce qu'il est malheureux et que seule une plénitude infinie, éternellement présente à son coeur, pourrait le rendre heureux? Ses désirs insatisfaits le poussent à l'action dont il espère la résorption des dissonances qui le déchirent. Ils le lancent à la découverte et à la conquête de la terre et du monde. Cependant, même s'il y fait de grands progrès, la science et la technique ne peuvent, à elles seules, répondre à toutes les exigences de sa pensée et de son coeur. La matière ne constitue pas le tout de l'homme, et pourtant, il aspire à ce tout. Le reste, qui appartient aussi à ce tout, s'appelle l'esprit, valeur spirituelle.

**Musique! Qui saurait se soustraire à l'enchantement de ce mot qui évoque tout un monde de sentiments et d'associations d'idées? Aux uns «musique» signifie divertissement, récréation, détente, aux autres concentration de l'esprit, intensification psychique, selon qu'ils sont exécutants et interprètes actifs. La musique fait partie intégrante et impérissable du patrimoine de notre civilisation. Ceux qui l'aiment trouveront toujours par elle, au milieu des troubles de notre époque, un lieu de repos, un asile spirituel. C'est cela qui détermine la «condition» d'être de l'art musical, en tant que genre artistique; avec les Lettres et les BeauxArts, il se trouve au premier rang des activités humaines.»**

Quel beau plaidoyer qui, en 1949, a convaincu le Conseil communal du bien-fondé de l'aide financière nécessaire à l'existence de l'Ecole sociale de musique!

Si j'ai développé longuement l'histoire des années 1945-1948, c'est qu'elles sont à la charnière du temps de la création et du temps du développement de l'institution.

L'ESM se dote, sous la plume de M` Henri Monfrini, membre du comité, de statuts définissant son nom, son but, son siège et sa durée. Sous la signature du président, E. Lavanchy et du secrétaire, G. Graz, les 48 articles sont adoptés par l'assemblée générale du 26 janvier 1949, à l'unanimité des membres présents.

Afin de limiter les frais généraux, l'activité de l'Ecole, précisément les leçons, sont organisées sur la base d'une décentralisation des cours collectifs, aux quatre points cardinaux de la ville, dans les salles des bâtiments scolaires, en dehors des heures de classe, soit le mercredi après-midi et les fins de journée. Ainsi, certains élèves peuvent-ils, directement après l'école, s'adonner à l'étude de la musique, parfois même sans devoir quitter leur collège. Quelques cours d'instruments par contre se donnent au domicile des professeurs qui mettent aimablement leur salon à disposition.

## *Un développement rapide*

Très vite, en collaboration avec un collègue des professeurs à qui nous accordons confiance pour leur compétence musicale (qui n'est pas nécessairement celle du comité), se mettent en route des auditions, des concours, des clôtures de cours. Bref l'ESM bouge et fait parler d'elle. Dès 1953, des cours de guitare s'organisent sous la houlette de Jose de Azpiazu auxquels s'ajoutent ceux de hautbois donnés par Françoise Faller. En 1952, c'est la formation d'une classe d'orchestre sous la direction de Robert Faller.

A ce moment-là, ce sont plus de 700 élèves qui suivent les cours de l'ESM, donnés par une trentaine de professeurs enseignant le piano, le violon, le violoncelle, la guitare, la flûte, la clarinette, le hautbois, le chant, la rythmique, le solfège et le cuivre.

La première manifestation de l'ESM en public a lieu le 21 juin 1952, dans les jardins et la rotonde du Casino municipal de Montbenon, en faveur de son fonds social, avec un concert de la fanfare-harmonie dirigé par Robert Maibach et des productions des classes de rythmique de Mmes Françoise Motel et Gil Henriod. Des jeux, une tombola et un buffet complètent cette grande fête d'été qui conclut l'année scolaire.

Entre-temps, en 1957, j'épouse Françoise Morel, notre professeur de rythmique Jaques-Dalcroze, à laquelle je me suis profondément attaché, durant ces nombreuses années de travail et de motivations musicales communes.

Mais le temps passe rapidement et nous voilà déjà au dixième anniversaire de l'ESM. A cette occasion, je suis chargé par le comité de présenter un concert digne des dix ans d'existence de notre institution. Lié d'amitié avec Bernard Reichel que Françoise Morel m'avait fait connaître dès son arrivée à l'Ecole en 1948, je fais le déplacement à Genève où il habite et lui demande d'écrire

pour nous une partition concrétisant cette tranche de vie. Enthousiaste, il me propose une «Cantate joyeuse» chantée par nos élèves et accompagnée par l'orchestre de Robert Faller. Sur un texte que je sollicite du poète lausannois, Alexis Chevalley, un concert est donné au Théâtre municipal de Lausanne, le soir du samedi 28 juin 1958. Le programme, numéroté et qui désigne la place de l'auditeur, propose un riche répertoire composé de Tansmann, Jaques-Dalcroze, Purcell, King, Chopin, Schumann, Haydn, Mozart. Il se termine par la cantate: *Ô MUSIQUE, divine messagère, par ton pouvoir, nous voici réunis. Sur chacun répands tes bienfaits, mets ta joie et tes ris et tes chants dans notre âme à jamais.*

Petit bourgeon sur une branche printanière, ce dixième anniversaire fait pressentir la fleur de demain!

Demain, c'est déjà 1964 et son Exposition nationale, à Lausanne. Qui ne se souvient de cet événement qui attire toute la Suisse au bord du Léman et auquel nous participons le soir du 12 juin, dans le secteur 2b de l'enceinte par une démonstration musicale comprenant toutes les disciplines, de la rythmique aux instruments, en passant par le chant et les chœurs.

Bel élan de la musique dans cette réunion d'un peuple en fête!

## *Nouveaux problèmes, nouveaux succès*

Mais si le nombre d'élèves ne cesse d'augmenter, celui des professeurs suit la même courbe, créant inévitablement des distorsions financières. En effet, la cotisation de l'élève ne couvre pas le salaire du professeur!

Et c'est alors la valse des demandes d'augmentation des subsides communaux, aides qui nous sont chaque fois accordées,

en raison du développement de l'Ecole et de l'aura dont elle est entourée.

Il faut aussi réajuster les salaires des enseignants qui ont longtemps accepté, sur l'autel de la collaboration économique des premières années, des conditions de travail qui ne correspondent pas à leurs mérites. La Municipalité et le Conseil communal de cette époque, et des suivantes d'ailleurs, admettent nos désirs de réévaluation des conditions de vie des professeurs. Par paliers successifs, celles-ci s'améliorent tandis que nous demandons à notre clientèle un petit effort financier. En septembre 1959, nous inspirant du vieil adage qui veut que «le temps, c'est de l'argent», nous proposons que la leçon soit ramenée de 40 à 30 minutes, le prix en restant le même.

Pour illustrer l'aide que la Ville de Lausanne octroie à l'ESM, il suffit de signaler que la modeste subvention de Fr. 6'000.- de 1948 qui a permis à l'Ecole de faire ses premiers pas, passe rapidement à Fr. 9'000.-, puis Fr. 10'000.-, 20'000.-, etc., pour atteindre, en cette année du Cinquantenaire, une subvention d'un montant de Fr. 1'860'000.-. Cela montre combien nos autorités, conscientes du développement prometteur de l'ESM, portent un intérêt particulier à la culture musicale qu'elle répand dans notre Ville. Dès 1973, et logiquement, la Municipalité demande à être représentée auprès du comité.

Il est difficile, face à cet effort considérable consenti par la Commune, d'exprimer notre reconnaissance, - les mots n'exprimant pas grand chose - mais peut-être suffit-il de continuer notre oeuvre d'enrichissement musical et culturel, pour les assurer de nos sentiments de profonde gratitude.

Ainsi épaulée, l'Ecole poursuit sa vie trépidante, jalonnée de jours heureux pleins d'espérance, et de jours aussi remplis de tristesse, tel celui où Françoise, ma femme, qui a jeté les bases de l'enseignement musical de l'ESM, par la rythmique Jaques Dalcroze acquise avec le Maître, nous quitte, brusquement, ce 3 février 1965, pour aller partager ses leçons de rythmique avec les anges.

Cette mort me laisse soudainement seul, face à une tâche rendue d'autant plus difficile que le développement de l'ESM crée toujours plus de travail administratif. L'enthousiasme des premières années fait place à une nécessaire volonté et une énergie constamment renouvelée. Les trois membres du bureau, soutenus par un comité dévoué auquel s'est jointe Wally Staempfli, en qualité de conseillère musicale, règle la vie quotidienne de l'Ecole.

Cinq années s'écoulent, au terme desquelles je rencontre, dans mes activités musicales, au Chmur Faller, la femme providentielle qui va redonner un second souffle à ma vie. C'est Liliane Bosshard, infirmière de son état, diplômée de l'école de sténodactylos Emile Blanc, mais aussi en possession d'un certificat de chant, un art qui la passionne. Cette passion pour la musique se conjugue avec la mienne et le 2 mai 1970, nous célébrons notre mariage.

Elle devient, en raison de ses aptitudes et de son goût pour les affaires administratives, l'aide-secrétaire dont notre Ecole a un urgent besoin, me déchargeant avec efficacité de fastidieuses tâches de correspondance, de procès-verbaux, de téléphones qu'elle fait et reçoit à la maison. C'est le début d'une véritable communication et d'une meilleure connaissance des mécanismes de l'ESM. Le bureau dorénavant est constitué de quatre personnes: Edouard Lavanchy, président, G.-Gilbert Graz, secrétaire, Paul Jossevel, caissier, Liliane Graz, aide-secrétaire. Réparties ainsi, les tâches sont mieux distribuées et il m'est plus facile d'assumer mes devoirs professionnels d'imprimeur, de président du Choeur Faller et de secrétaire de l'ESM.



## *Anniversaires multiples*

La Fête à Lausanne de 1968 va donner à l'Ecole l'occasion de signaler qu'elle a vingt ans d'existence. Le samedi 29 juin, elle invite ses membres et amis à assister à sa séance de clôture des cours donnée en plein air, dans la cour de la Mercerie, avec au programme, l'après-midi, de la musique de cuivre, des chants, des danses rythmiques et de la musique classique. Dans son programme des manifestations de ce vingtième, le comité se félicite de l'expérience acquise, de la compétence de ses 33 professeurs, de l'accroissement du nombre de ses élèves, et invite ses membres à fêter les 30 ans en 1978.

Il faut croire que le goût des anniversaires revêt une saveur particulière, parce que cinq ans plus tard, le soir du 13 octobre 1973 a lieu, au Théâtre municipal de Lausanne, le concert du 25<sup>e</sup> anniversaire de l'ESM. La plaquette, sur la couverture de laquelle figure un bouquet d'instruments joliment ficelé d'un ruban, invite le public à suivre l'écoute d'un programme de haut niveau composé de Gounod, Haydn, Demierre, Haendel, Clergue, Poulenc, Schumann, Debussy, Martinu, Turina, Saint-Saens, Vivaldi et Bernard Reichel dont on a repris la «Cantate joyeuse», dirigée cette fois par son fils Daniel Reichel. Il est intéressant de lire dans l'introduction que le comité adresse à ses membres, ce deuxième paragraphe que je cite in extenso: «A cette joie s'ajoute la satisfaction pour les fondateurs de notre institution de constater combien le rêve entrevu de faciliter l'étude de la musique à tous les enfants, issus de milieux modestes surtout, est devenu une heureuse réalité: deux cent cinquante élèves en 1948 et mille en 1973 marquent bien l'expression d'un besoin musical que nous souhaitons voir s'affirmer de plus en plus dans notre ville».

Un succès en provoque souvent un autre. Celui-ci pourtant n'est pas musical, mais d'ordre financier. Dans le cadre de ses distributions aux actions d'utilité publique, la Loterie Romande nous fait, en 1975, un premier don de Fr. 50'000.-, suivi plus tard et régulièrement, d'appuis importants. Dans ce même domaine, la Banque Populaire Suisse nous alloue occasionnellement une somme de Fr. 5'000

D'autre part, étant donné l'importance de l'aide financière accordée par la Ville de Lausanne, ses autorités demandent, dès 1977, que nos

comptes soient vérifiés par le service de révision.

C'est dans ce climat de vie trépidante, de joies communes vécues par ceux qui forment le bureau, le comité, les professeurs, que surgit soudainement la nouvelle de la mort d'Edouard Lavanchy, le président de l'Ecole, le caeur de notre institution, son fondateur. Foudroyée par une attaque cérébrale, cette personnalité attachante et vivante à laquelle nous étions tout particulièrement liés n'est plus! Une profonde tristesse nous accable et c'est le 5 août 1976 que nous lui rendons les derniers honneurs et un vibrant hommage en présence d'une foule d'amis venus s'incliner devant celui qui avait donné vingt-huit ans de sa vie pour que la musique devienne pour tous un enrichissement et un épanouissement.

La vie, et l'Ecole le sait bien, qui accueille notre jeunesse studieuse, est plus forte que la mort. Paul Jossevel et moi, aidés que nous sommes par notre aide-secrétaire, reprenons le travail du bureau dont j'assume la présidence et le secrétariat pendant une année. Il faudra attendre 1977 pour que la situation se régularise. Philippe Abravanel, que mon ami Marx Lévy, conseiller municipal et directeur des Travaux me propose, accepte la présidence vacante. Avocat, puis juge au Tribunal cantonal, il rend à l'Ecole des services inestimables en régularisant les salaires des professeurs et surtout en les faisant bénéficier de la Caisse de pensions du personnel communal. C'est ainsi que le 22 décembre 1978, Philippe Abravanel et moi paraphons sous la signature du président et du secrétaire de la Caisse de pensions,

la Convention qui lie désormais l'ESM à ladite Caisse. La requête des professeurs de 1977 qui formulait le désir d'y adhérer est dès lors réalisée. La Convention entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1979.

Malheureusement, cet homme qui enrichit l'Ecole de ses compétences juridiques et intellectuelles a d'autres devoirs professionnels. Il prend congé de nous à fin 1978, nous proposant un nouveau président, Ferdinand Perreaud, instituteur, conseiller communal et député au Grand Conseil. Ancien président, d'autre part, de la Société pédagogique vaudoise, il semble tout désigné pour cette tâche. Il est élu par acclamations, à l'assemblée générale du 4 mai 1979. Avec lui commence une longue et fructueuse période de collaboration au sein du comité, puisqu'aujourd'hui encore, après 19 ans de présidence, il en garde toujours les rênes.

A la tête d'un comité formé de G.-Gilbert Graz, administrateur, Paul Jossevel, caissier, Francis Calame, chargé des finances, Roland Barbey, vice-président, René Dal Pont, Jean Gobat, Marcel Lachat auxquels se joindra en 1984 Bernard Noverraz, il conduit avec énergie et doigté les destinées de l'Ecole.

Sont revus les salaires des professeurs et de nouvelles subventions sollicitées. Dès 1983, les postes des nouveaux professeurs sont mis au concours.

### ***1300 élèves, 50 professeurs***

Il faut remonter le temps jusqu'en 1970 pour signaler que, sous l'impulsion de professeurs de piano formés à l'enseignement de l'initiation musicale selon la méthode Willems, l'ESM offre un cours de cette méthode, ouvert aux enfants de 4 à 6 ans.

En 1977, Mario Alberti reprend la classe de cuivre après la mort de Robert Maibach. Il donne également des leçons individuelles de trompette. Plus tard, en 1980, s'ouvre la classe de trombone confiée à Jean-Pierre Beltrami et, en 1986, celles de cor et de basson, la première dirigée par Bruno Schneider et la seconde par

François Dinkel. La classe de chant qui n'avait plus d'adeptes reprend vie en 1981 sous la dynamique d'Isabel Balmori et le chœur d'enfants, sous la baguette de Réjane Vollichard, anime désormais les séances de clôture des cours.

L'APESM, l'Association des professeurs de l'Ecole sociale de musique donne son premier concert le dimanche 21 novembre 1982 en faveur du Fonds d'entraide des professeurs. Repris chaque année, ces concerts sont très appréciés.

C'est à cette époque que le comité prend contact avec la Caisse cantonale vaudoise des Retraites populaires pour assurer 17 professeurs ne pouvant faire partie de la CPCL en raison de leurs salaires inférieurs au minimum AVS. Les professeurs en assument 8% des charges, l'ESM 16%.

Durant cette année également et sous l'impulsion de la commission pédagogique, des professeurs de chaque discipline se réunissent pour créer un «Répertoire d'oeuvres pour l'enseignement de la musique à l'ESM». Ainsi les répertoires des oeuvres pour l'enseignement du piano, de la guitare, de la flûte traversière et de la clarinette sont mis à la disposition des professeurs. Le répertoire pour l'enseignement du violon ne tarde pas à être achevé. C'est encore en 1982 qu'Olivier Faller dirige un cours de musique de chambre, tandis que François Bühler débute une série de cours d'histoire de la musique. L'effectif, à cette époque, est de 1'300 élèves instruits par plus de 50 professeurs.

Sur le plan social, le comité étudie en 1982, le principe d'une prime de fidélité qui, après une entente avec les autorités subventionnantes, peut être servie l'année suivante déjà aux professeurs ayant six ans et plus d'enseignement.

L'exercice 1983-1984 voit un vide enfin comblé: une bibliothèque est mise sur pied. Sous la direction experte et consciencieuse d'Hélène Fackler, elle fonctionne aux Galeries du Commerce avant qu'elles ne deviennent le Conservatoire de Lausanne, le mercredi après-midi et le samedi matin.

Pour définir une politique culturelle générale sur le plan musical et afin d'assurer les bases d'une collaboration plus étroite entre le Conservatoire et l'ESM, une première entrevue est prévue au début de l'année 1984 avec, d'une part, M. Rapin directeur, et Mme Gâmpferle administratrice, du Conservatoire de Lausanne et, d'autre part, Ferdinand Perreaud président, et G.-Gilbert Graz administrateur, de l'ESM. Pour y donner suite, une séance tripartite a lieu le 6 juin 1984, réunissant Mme Champoud, directrice des Ecoles, M. Bovard, secrétaire général de cette même direction, et les responsables des deux institutions. Le sujet traite de la mise sur pied d'un statut financier identique et des conditions de travail égales pour les deux institutions, de la rémunération et de l'adaptation des salaires des professeurs de l'ESM au niveau de ceux du Conservatoire. Si aucune décision précise n'est prise, ce jour-là, elle ouvre l'espoir d'une collaboration plus étroite avec le Conservatoire, tout en laissant à chaque institution sa spécificité.

### *Extension*

L'existence de l'ESM suscite un retentissement, non seulement à Lausanne, mais dans la plupart des villes du canton où se constituent des Ecoles de musique calquées sur le modèle de Genève et Lausanne. Pour défendre leurs intérêts, les quinze Conservatoires et Ecoles de musique se réunissent le 5 octobre 1984, sous la présidence du directeur du Conservatoire de Lausanne, M. J.-J. Rapin. Dix-sept mois plus tard, le 28 février 1986, sous la même présidence, ces quinze institutions tiennent

leur assemblée constitutive sous le nom de AVCEM (Association Vaudoise des Conservatoires et Ecoles de musique). Le comité qui prend en charge ses destinées a pour but de solliciter de l'Etat de Vaud les subventions nécessaires à son existence et de permettre à la musique de rayonner pleinement dans le canton. Pratiquement, et pour remplir ce but, l'AVCEM organise annuellement des examens dans toutes les branches musicales pour soumettre les élèves des différentes écoles à des épreuves de haut niveau, au terme desquelles ils obtiennent un certificat de fin d'étude. Il ne leur donne pas le droit d'enseigner.

Dans une recherche de collaboration entre les Ecoles de musique, des rencontres sont entreprises dans le courant de l'année 1984 entre les représentants du Conservatoire de Lausanne et les différentes Ecoles de musique du canton. Un contact fructueux a lieu avec M. Cevey, conseiller d'Etat et Mme Wettstein, cheffe de service des activités culturelles du Département de l'instruction publique et des cultes. On envisage une étude globale relative à l'enseignement de la musique dans le canton, afin que les élèves puissent bénéficier de conditions d'enseignement identiques et pour que les professeurs soient rémunérés en fonction de critères établis de façon objective.

Pour en revenir à notre activité, c'est en 1985 qu'Olivier Faller organise pour la première fois un camp de musique de chambre pour élèves instrumentistes avancés, pendant les vacances d'automne, au Centre de rencontres culturelles de la Fondation Hindemith, à Blonay.

Sur le plan administratif, à la demande du service de révision qui considère que plusieurs articles des statuts de 1949 ne sont plus adaptés à la situation actuelle, et par conséquent pas appliqués, de nouveaux statuts sont rédigés. Au chapitre «Organisation» l'assemblée générale n'est réunie qu'en cas de nécessité, sur décision du comité, sur demande de la commission de

vérification des comptes ou lorsque le 1/3 des membres en fait la demande écrite. Les membres reçoivent, chaque année, un rapport du comité comprenant des informations sur l'activité, la liste des membres du comité, les comptes et bilan de l'exercice ainsi que l'attestation de la commission de vérification des comptes. Ils sont adoptés unanimement par l'assemblée générale du 5 novembre 1986.

Une importante décision est prise le 13 juin 1986, qui va modifier le statut culturel de l'Ecole. Le comité éprouve le besoin d'une direction musicale et propose la candidature d'Olivier Faller pour occuper ce nouveau poste. A l'unanimité des voix, moins une abstention, Olivier Faller est nommé directeur musical, avec entrée en fonction le 1<sup>er</sup> janvier 1987. Il s'entoure de 4 doyens et d'une commission pédagogique de 6 membres. L'administrateur fait partie de droit de la direction musicale. Cette nomination d'un directeur musical que j'appelais de mes vœux, comble ainsi une lacune qui n'avait que trop duré!

Coïncidence émouvante, c'est au moment où l'Ecole se donne un directeur musical que Victor Desarzens, le directeur artistique qui nous avait accompagné depuis 1948, homme et figure de l'absolu, quitte ce monde qu'il a comblé de musique.

### ***Nouveautés***

En 1987, un camp de musique pour enfants de 8 à 12 ans voit le jour, et ce sont plus de 48 participants qui se réunissent du 6 au 11 avril, aux Chevalleyres, la maison de la Colonie de vacances de la Ville de Lausanne. Ces camps de musique de chambre, qu'ils soient pour adolescents ou enfants, trouvent un écho très favorable parmi nos élèves, et grâce à ses infatigables animatrices, accompagnées de fidèles collaborateurs, se succèdent, année après année, pour le bien de la musique.

L'ESM, qui jusqu'alors, ouvrait ses portes à tout prétendant à l'instruction musicale, est dans l'obligation, en raison de l'unique subvention lausannoise, de revoir sa politique d'accueil. Sur la demande de nos autorités, elle intervient auprès des municipalités des communes foraines pour leur demander un dédommagement financier en rapport avec le nombre de ressortissants bénéficiant d'un enseignement musical. Quarantehuit communes foraines en reçoivent la demande pressante.

Mes tâches administratives s'étant complétées par celle de secrétaire-comptable, en suite de la démission de son poste de mon cher ami Paul Jossevel, l'ESM se dote en 1986 d'un ordinateur pour le traitement de textes et surtout pour comptabiliser les salaires. Il faut vérifier la fiche de paie mensuelle de plus de 50 professeurs en la comparant avec le fichier d'élèves: compliquée de toutes les retenues AVS, CPCL, RP, LAA, Fonds 1%, cela n'est plus possible manuellement. L'ordinateur simplifie naturellement le travail, mais à 70 ans, je reste tremblant devant ce monstre dont je ne sais jamais si une manipulation inopportune ne va pas détruire d'un coup tout l'édifice de mes calculs minutieusement soumis à son cerveau électronique. Mais je suis convaincu de sa qualité lorsque, à la fin de l'exercice, l'ordinateur affichant une année complète de salaires, me restitue au sou près la somme exacte des versements.

Mais revenons à la musique et à ces fêtes que propose l'ESM pour son 40<sup>e</sup> anniversaire. La première dure deux jours: le 24 juin 1988, à l'aula du collège des Bergières, par sa clôture des cours avec la participation exclusive des élèves ayant obtenu une mention aux examens de leur discipline; puis le 25 juin, à la Vallée de la jeunesse, dont la rotonde et les jardins forment l'emplacement idéal pour une fête champêtre. La participation des élèves de rythmique Jaques-Dalcroze, de Willems, de solfège et du petit chœur d'enfants, représente 180 enfants. Au programme sonorisé, «Initiation musicale» des classes Willems;

«Rire aux éclats» et «Les enfants de cette terre», musique de Réjane Vollichard et texte de son mari Philippe; «Peer Gynt» d'Edwar Grieg, avec les classes de solfège et rythmique Jaques-Dalcroze. Cette joyeuse après-midi chantante, dansante et costumée se termine par un délicieux pique-nique qui réunit enfants et adultes. Pour commémorer ce 40<sup>e</sup> anniversaire, 500 verres gravés au nom de l'Ecole sociale de musique et portant les dates 1948-1988 sont vendus Fr. 3.- pièce au public qui emporte ainsi un souvenir de cette fête.

Est-ce pour montrer sa vitalité? Une deuxième célébration du 40<sup>e</sup> anniversaire a lieu en décembre 1988, avec deux concerts également! Le premier se tient le 3 décembre, à la salle Paderewski de Montbenon. La caractéristique de ce programme réside dans le fait que trois de nos professeurs en ont composé les oeuvres principales: Alexandre Rydin, professeur de clarinette, avec «Fantaisie» pour flûte, hautbois, clarinette, violoncelle et deux pianos à quatre mains; Pierre-André Vincent, enseignant la flûte, avec «Durées III» pour douze flûtes; Alexandra Cserveny, professeur de piano, avec «Les animaux chanteurs de Brême», conte musical pour piano, violon, violoncelle, hautbois, clarinette, trompette et récitant. Le programme débute avec un choral pour choeur d'enfants, trompettes et trombones, de J.-S. Bach, dirigé par Réjane Vollichard et se termine avec une rouverte de Frank Martin, «Symphonie pour orchestre burlesque sur des airs populaires savoyards», sous la direction d'Hervé Klopfenstein, notre ancien professeur de flûte. C'est plus de 70 élèves qui interprètent ces cinq oeuvres du programme, se confrontant ainsi avec la musique contemporaine.

Le lendemain 4 décembre, dans la même salle, le concert est donné par les professeurs qui nous régaleront avec le «Trio, op. 1, N° 3, en do mineur, pour piano, violon et violoncelle», de Ludwig van Beethoven; «Andante et variations», pour deux pianos, cor et deux violoncelles, de Robert Schumann et le romantique «Siegfried Idyll» de Richard Wagner, dirigé par Pierre-Henri Ducommun.

L'Ecole est en marche pour célébrer le Cinquantième!

Le comité accueille dans sa séance du 14 décembre 1988 Mme Marianne Dyens, proposée et élue en remplacement de Marcel Lachat qui demande à se retirer après 25 ans d'activité.

Les années qui vont suivre sont favorablement influencées par la présence du directeur musical qui apporte aux manifestations de l'Ecole ses compétences de musicien. Ses initiatives et sa parfaite collaboration avec les doyens et la commission pédagogique sont appréciées. Sa courtoisie et son bon sens lui valent l'estime de chacun.

Dans ce climat de confiance, je songe petit à petit à me retirer, mais pendant deux ans encore, transmets à Olivier Fallier la somme de mes expériences. Il en profite si bien que lorsque le comité, prévoyant mon remplacement, lui propose le poste de directeur de l'Ecole sociale de musique, au plan musical, pédagogique et administratif, il accepte spontanément cette tâche à laquelle il se sentait préparé, à la suite de cette période d'étroite collaboration.

#### *42 ans au service de la musique*

Entre-temps, des locaux, au collège de l'Elysée sont mis à notre disposition et sa grande aula nous est offerte pour toutes nos manifestations musicales: auditions, examens, concours, clôture des cours, concert des professeurs, bref le collège de l'Elysée devient le centre musical de l'ESM. Olivier Fallier y déploie une activité réjouissante et en fait un centre de rencontres.

Administrativement, mon appartement de l'avenue d'Evian ayant servi depuis 1957 de locaux pour le secrétariat (une chambre, puis deux, dès l'introduction de l'informatique), la direction des Ecoles nous propose, en attendant que l'administration puisse s'établir au collège de l'Elysée, un local de 50 m<sup>2</sup> au collège de la Madeleine, rue Pierre-Viret 10. Cette mise à disposition d'un local pour l'administration de l'ESM, donne le déclic de mon départ. Nous sommes en 1990 et j'ai 74 ans. Après avoir fait la maquette d'emménagement de ces 50 m<sup>2</sup> de surface prévus pour un bureau destiné au directeur, un autre pour le comptable et le dernier pour la secrétaire, je me retire après 42 ans de service à la cause de la musique et à celle de cette institution qui a été au coeur de ma vie.

Mon départ, que je souhaitais discret, est au contraire fêté dans une ambiance d'amitié et de signes de reconnaissance de la part du comité et des professeurs, ce qui m'émeut profondément. Le 29 juin 1990, après une soirée consacrée à la séance de clôture des cours, au collège des Bergières, le président Ferdinand Perreaud, dans son discours d'adieu à l'administrateur, me remet un beau diplôme de membre d'honneur que le comité et le corps professoral désiraient me décerner pour mes 42 ans de fidélité. A peine remis de cette émotion, à la sortie du public dans le hall, je suis le sujet de démonstrations confondantes d'amitié et devient le centre d'une «Revue» chantée par des professeurs que conduit Olivier Fallier. Un livret de quinze pages de textes et de musiques m'est remis en même temps qu'un minuscule violon représentant l'origine de l'Ecole et qu'interprète l'ensemble des choristes:

*Certain Noël petit garçon envie un violon  
Que ses parents plus riches en soucis qu'en sous ronds Ne  
peuvent lui offrir, jugeant son désir frivole, Lui donnent en  
cadeau, un superbe sac d'école! Conclusion: Pénible  
déception peut être riche Dès lors qu'elle a permis l'Ecole  
sociale de musique...*

Cet adieu imprévu et émouvant me conforte dans mon sentiment d'avoir contribué à faire de l'ESM cet outil qui forge l'entendement des humains pour les rendre sensibles à la musique.

En m'éloignant ainsi de la vie de l'Ecole, mon beau diplôme de membre d'honneur trônant dans mon bureau, je pourrais conclure ici cette histoire du beau rêve réalisé. Cependant, il me reste encore huit ans à raconter. Je les vis à suivre, de près ou de loin, une activité qui avive mon plaisir de ressentir cette continuité dans la marche de l'ESM. Le comité, la direction musicale et le secrétariat travaillent avec bonheur à assurer sa pérennité.

Je me contenterai donc, pour ces années qui ne me concernent plus si intimement qu'auparavant, d'énoncer les principaux événements que me signalent les rapports annuels du comité.

Celui de 1991 est passablement remanié en suite de mon départ et de celui de Francis Calame qui se retire en même temps que moi. La présidence est toujours assurée par Ferdinand Perreaud, la vice-présidence par Mme Marianne Dyens, tandis que Bernard Noverraz devient secrétaire. Salvatore Di Maggio remplace Francis Calame à la trésorerie et Antoine Galland tient compagnie à Renato Dal Ponte et Jean Gobai. La direction est assurée par Olivier Fallier qui se fait seconder par Liliane Graz, secrétaire, et Jean-François Blanchet, comptable.

### ***L'année du piano***

Nous sommes en 1992, une année inoubliable, parce qu'elle est celle du piano à queue et de la réalisation d'une ambition qui depuis toujours a fait rêver les professeurs enseignant ce bel instrument. L'ESM a enfin pu acquérir, grâce à la générosité de nombreux donateurs, son premier piano de concert, un magnifique Steinway neuf, qui trouve sa place à l'aula du collège

de l'Elysée. A ce sujet, il faut savoir que le piano, dans toutes les auditions où figurait cet instrument, a été un problème crucial. Au début de l'ESM, les auditions se faisaient dans les différentes paroisses de quartier avec un piano droit qui suffisait amplement à l'accompagnement des chorals de l'assemblée, mais n'avait en tout cas pas la qualité requise pour être utilisé dans une audition d'élèves. Une amélioration est assurée quand le Lyceum-Club, logé à la rue de Bourg, nous loue sa salle avec le beau piano à queue qu'Andrée Foetisch, un de nos premiers professeurs, leur avait légué. Les élèves se réjouissent, et les professeurs avec eux, de pouvoir exécuter leurs morceaux sur un instrument plus sensible que le piano droit sur lequel ils travaillent habituellement. Mais le Lyceum-Club déménage et l'ESM doit se trouver un autre partenaire. C'est le Centre Pierre Mercier qui le devient. Installé dans une charmante maison, au milieu d'un grand jardin fleuri, avenue Florimont 24, il abrite une des activités de Pro Senectute, et offre, sur deux étages, des salles de toutes dimensions. Celle qui nous intéresse, la plus grande, est la salle à manger où se trouve un très beau piano à queue, propriété de Mme Christiane Henneberger-Mercier. Cette aimable musicienne, violoncelliste, nous ayant autorisés à utiliser son piano, l'ESM s'installe, moyennant finance, dans cette grande salle où elle peut dès lors organiser ses auditions, ses examens, ses concours. Un podium est construit pour permettre aux élèves et au piano aussi, d'être légèrement surélevé par rapport au public. Il existe pourtant un revers à la médaille qui va coûter à l'administrateur et à la secrétaire, un travail de titan. En effet, cette salle idéale de grandeur, est une salle à manger pour personnes âgées, libre en dehors des repas, le soir en particulier. Six grandes et lourdes tables occupent les lieux et il s'agit de les enlever et de les remplacer par des chaises pour recevoir le public invité à l'audition. Pourtant, cette transformation ne se fait pas si facilement. Il faut véhiculer les tables dans une petite galerie attenante, installer le podium et monter les chaises de la cave par un ascenseur si petit qu'il ne peut en contenir que quelques-unes.

Le travail inverse est naturellement à faire après la représentation. En multipliant le nombre d'auditions saisonnières par le nombre d'années qui marquent notre présence au Centre Pierre Mercier, on comprend

mieux la satisfaction d'être possesseur d'un piano à queue et d'avoir à disposition une aula disponible pour organiser nos manifestations musicales!

L'année 1994 est marquée par deux événements particuliers. Le premier est capital, en cela que la direction des Ecoles met à la disposition de l'ESM quatre grandes salles à la paroisse du Sacré-Coeur, Ouchy. Cela permet l'enseignement, durant toute la journée, de cent-trente heures hebdomadaires de musique données par quatorze professeurs, l'organisation de nombreuses répétitions d'ensemble, de dix ateliers de chant, de quatre weekends consacrés à la technique Alexander, à des répétitions de concerts et du travail à deux pianos. L'autre événement - et il a été attendu aussi longtemps que le piano à queue - c'est l'achat d'un clavecin qui trouve sa place au Sacré-Cmur. Dès l'automne 1997, ces locaux n'étant plus disponibles, la direction des Ecoles nous en offre d'autres au collège de la paroisse de Saint-Etienne, à la route d'Oron 10.

Le rapport d'activité 1994-1995 signale que, sur le plan de la trésorerie, la couverture des dépenses de l'ESM par les écolages se situe autour des 30%, le reste étant pris en charge par les subventions, à hauteur de 65% pour la Commune de Lausanne et de 5 % pour le Canton de Vaud. Cet investissement des communautés publiques dans le domaine de l'éducation musicale de la jeunesse est à souligner particulièrement et mérite notre infinie reconnaissance.

En 1995, la Société coopérative d'habitation de Lausanne fête son 75<sup>e</sup> anniversaire. Elle fait appel à l'ESM pour meubler ses moments festifs et, le 18 novembre, c'est l'occasion pour trois groupes d'élèves, d'apporter à cette importante manifestation du

mouvement coopératif - dont l'ESM a bénéficié lors de sa création - de très beaux instants musicaux. C'est en 1995 aussi que s'ouvre la classe de contrebasse qui manquait encore à notre éventail d'instruments. Elle est confiée à l'enseignement compétent de Noëlle Raymond.

### *Un Fonds en faveur des élèves en difficultés financières*

En février 1996, à l'occasion de mes 80 ans, je note la création d'un Fonds, portant mon nom, en faveur des élèves de l'ESM. Une délicate attention de mes enfants Roland et Francine qui sollicitent mes amis, mes proches et mes connaissances, afin de réunir environ Fr. 30'000.- pour que le Fonds puisse vivre des intérêts du capital et permette d'aider un ou deux des élèves en difficultés financières, à poursuivre leurs études dans l'esprit de l'ESM, qui est de rendre la musique accessible à tous. J'en suis d'autant plus touché que ce Fonds G.-Gilbert Graz qui m'attache encore et plus durablement à l'Ecole, réussit à peu de chose près à réunir la somme désirée et que son but est atteint. Précisément, ce Fonds permet, en 1997 déjà, d'aider une étudiante dont le père est au chômage et dont la mère va perdre son emploi. Cette jeune musicienne va donc pouvoir continuer ses leçons de violon et de piano. Dans ce genre d'aide, il faut signaler que Pro Juventute renforce cette solidarité envers certains élèves défavorisés.

En 1996, l'ESM prend encore une part active au 10<sup>e</sup> anniversaire de l'AVCEM, avec un petit orchestre qui joue deux mouvements de la «Symphonie sur des airs savoyards» de Frank Martin.

En juin, à la clôture des cours, le directeur musical prend congé avec émotion, à l'occasion de leur retraite, de trois collaboratrices qui ont marqué de leur forte personnalité l'existence de l'ESM. Il s'agit de Françoise Faller, fidèle professeur de hautbois pendant 38 ans; Eliane Bezzi, assurant depuis 29 ans l'enseignement du

violon; Liliane Graz, secrétaire dévouée et efficace depuis 1970, et cumulant 26 ans de labeur journalier. Ces trois collaboratrices retraitées sont abondamment fleuries et félicitées par une foule d'amis venus les remercier de leur travail fécond et hautement apprécié.

1997: L'ESM compte 1260 élèves et 48 professeurs, l'enseignement étant réparti sur vingt lieux différents. L'administration est formée d'Olivier Faller, directeur, d'Ariane Berton, secrétaire et de Pascal Varin, comptable. Au comité, Mme Marianne Dyens, démissionnaire, est remplacée par Mme Yamilée Verrey à la vice-présidence et s'enrichit d'un nouveau membre, Valéry Racine. C'est le moment choisi par l'ESM pour s'équiper de trois nouveaux ordinateurs comportant un programme de gestion plus élaboré. Musicalement, elle participe les 20, 21 et 22 juin, à Lutry, à la 4<sup>e</sup> Schubertiade des enfants, comme ce fut le cas, d'ailleurs, lors des trois précédentes manifestations consacrées à Schubert.

1998, naturellement, c'est le Cinquantenaire! Je n'en parle pas, parce que c'est à vous de le vivre. Cette plaquette contient le programme complet et détaillé de cinquante ans de musique qui s'exprimeront au travers de quatre oeuvres dont les trois premières présentent des contes musicaux et la quatrième un spectacle-opéra. Je vous souhaite de suivre avec intérêt toutes ces festivités du Cinquantenaire parce qu'elles sont la conclusion merveilleuse à cette histoire d'un demi-siècle et le reflet d'une institution en marche vers l'avenir!

Ainsi, accrochés à cette lumineuse étoile de la cause musicale, celles et ceux qui ont poussé le soc dans le labour infiniment précieux de la culture, auront tracé un profond sillon prometteur de belles moissons - moissons qu'ils confient désormais à leurs successeurs qui, cheminant vers le second millénaire, les feront mûrir.